



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	29	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 avril, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique PASTEAU, doyenne d'âge. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 16/04/2026.

**Présents :** Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BOUQUET Fabienne, M. BOUQUET Pascal, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnould, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HAMIOT Julien, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme SIMON Claudette, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence, Mme ZIVEREC Hélène.

**Excusés ayant donné procuration :** Mme MORGANT Nathalie (procuration à M. HAMIOT Julien), Mme ROUAULT-LEMAITRE Carole (procuration à M. GRAFFIN Serge), M. TIREL Mickaël (procuration à Mme SIMON Claudette).

**A été nommée secrétaire :** Mme FELICITE Gwennaëlle

### **DEL2026-053 – Élection des Vice-Présidents**

L'assemblée est invitée à procéder à l'élection 7 des Vice-Présidents dans l'ordre de préséance. Le rang des Vice-Présidents est déterminé d'après celui de leur élection.

Chaque Vice-Président est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir rappelé que tout conseiller communautaire peut être élu sans avoir manifesté sa candidature au préalable, il sera procédé aux formalités de l'élection après recueil des éventuelles candidatures.

#### **Élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Est candidat : M. HERRAUX Denis

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Blancs : 3

Exprimés : 29

Majorité absolue : 15

M. HERRAUX Denis a obtenu 29 voix.

**M. HERRAUX Denis est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

#### **Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Est candidat : M. VILAIN Patrick

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Blancs : 4

Exprimés : 28

Majorité absolue : 15

M. VILAIN Patrick a obtenu 28 voix.

**M. VILAIN Patrick est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

#### **Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Est candidat : M. GUENEE Hugo

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Exprimés : 32

Majorité absolue : 17

M. GUENEE Hugo a obtenu 32 voix.

**M. GUENEE Hugo est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

#### **Élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Est candidate : Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Blancs : 1

Exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Mme ARMARANE-HENRIETTE Naïma a obtenu 31 voix.

**Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma est élue 4ème Vice-Présidente à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

#### **Élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président**

Est candidat : M. BOUQUET Pascal

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32  
Blancs : 2  
Exprimés : 30  
Majorité absolue : 16

M. BOUQUET Pascal a obtenu 30 voix.

**M. BOUQUET Pascal est élu 5ème Vice-Président à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

#### **Élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président**

Est candidate : Mme COMPAIN Marina

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32  
Blancs : 2  
Exprimés : 30  
Majorité absolue : 16

Mme COMPAIN Marina a obtenu 30 voix.

**Mme COMPAIN Marina est élue 6ème Vice-Présidente à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

#### **Élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

Est candidat : M. GRAFFIN Serge

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32  
Blancs : 1  
Exprimés : 31  
Majorité absolue : 15

M. GRAFFIN Serge a obtenu 31 voix.

**M. GRAFFIN Serge est élu 7ème Vice-Président à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

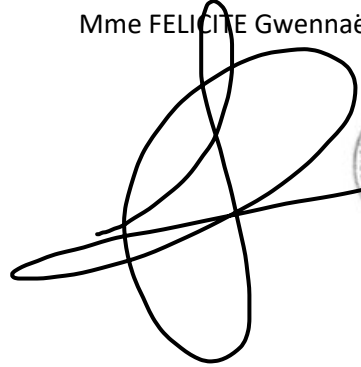
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 22/04/2026

Le Président,  
M. HERVE Yves-Marie



La secrétaire de séance,  
Mme FELICITE Gwennaëlle



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260422-DEL2026053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2026